



Fiche terminologique n°220

TERME ÉTUDIÉ : co-op work term

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **co-operative education program work term; work term**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement collégial, enseignement universitaire; gestion de l'enseignement : programme d'études

DÉFINITION : "In co-operative education programs, an approximately four-month period of paid practical training that alternates with study terms and gives students work experience in their specialty."

CONTEXTE : "If your first co-op work term begins in your second year – January or May of 2014 – co-op streams are not applicable; however, you'll be considered stream B for residence purposes because you'll be living in residence from September to April of your first year."

TERME ÉTUDIÉ : stage coopératif

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **stage en cours d'études, stage co-op, stage coop, stage stage**

TERMES DÉCONSEILLÉS : **stage d'entreprise; stage de travail; stage en alternance; stage en entreprise; stage en milieu de travail; stage industriel; stage pratique**

DÉFINITION : En enseignement coopératif, session de l'année scolaire pendant laquelle l'étudiant ou l'étudiante occupe un poste rémunéré qui lui procure un apprentissage pratique complémentaire à son programme d'études.

CONTEXTE : 1. «Les avantages des stages coopératifs sont nombreux :

- Présélection de candidats assurant la qualité du dossier scolaire du stagiaire.
- Stagiaires disponibles à chacune des sessions : automne, hiver et été.
- Intégration d'un étudiant au sein de votre entreprise dès sa première année d'études et possibilité d'embaucher le même stagiaire jusqu'à trois reprises afin de vous assurer une relève consciente des besoins et des vôtres de votre entreprise.
- Recrutement d'un étudiant pour un stage de longue durée permettant la réalisation de mandats complexes ou nécessitant plus de temps.
- Période de recrutement fixe à chaque session permettant une meilleure planification de vos besoins.»

2. «[L]e stage s'inscrit à l'intérieur d'un trimestre. Il a une durée de quinze semaines, sous réserve qu'il se termine au plus tard une semaine avant le début de la session qui suit.»

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette «stage de travail», «stage pratique» et «stage en milieu de travail» qui sont pléonastiques, le mot «stage» évoquant déjà une composante pratique en milieu de travail. Il écarte aussi «stage industriel», «stage en entreprise» et «stage d'entreprise» qui restreignent les secteurs d'emploi des stagiaires; de plus, le dernier de ces termes fait un usage fautif de la préposition «de». Le Réseau ne retient pas davantage «stage en alternance», qu'il juge obscur.

Le Réseau retient le terme «stage coopératif». Il admet aussi les synonymes «stage en cours d'études» et le générique «stage» et note que « stages de l'enseignement coopératif » et « stages du programme coopératif » sont peu utilisés »

DATE DE RÉDACTION : juin 1995